



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 112 - MAI 2014**

# SOMMAIRE

## **Le préfet des Bouches- du- Rhône**

### **Secrétariat Général aux Affaires Départementales**

Décision N °2014120-0015 - Décision du 30 avril 2014 de délégation de signature concernant Monsieur Sébastien FILIPPINI du Centre Hospitalier du Pays d'AIX et du Centre Hospitalier Intercommunal AIX PERTUIS ..... 1

### **Secrétariat Général - Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques**

Arrêté N °2014113-0007 - Arrêté autorisant la représentation du préfet devant le tribunal de grande instance de Nîmes et la cour d'appel de Nîmes. .... 3





PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

## **Décision n ° 2014120-0015**

**signé par**  
**Le Directeur du Centre Hospitalier du Pays d' AIX**

**le 30 Avril 2014**

**Le préfet des Bouches- du- Rhône**  
**Secrétariat Général aux Affaires Départementales**

Décision du 30 avril 2014 de délégation de signature concernant Monsieur Sébastien FILIPPINI du Centre Hospitalier du Pays d'AIX et du Centre Hospitalier Intercommunal AIX PERTUIS

**DELEGATION DE SIGNATURE**

Le Directeur du Centre Hospitalier du Pays d'Aix / Centre Hospitalier intercommunal Aix-Pertuis

Vu l'ordonnance n°2010-177 du 23 février 2010 et notamment l'article L.6143-7 du code de la santé publique,

Vu le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,

Vu la note de service portant organigramme de direction,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 24 novembre 2011 relatif à la désignation du directeur,

**DECIDE**

**ARTICLE 1 : Gestion des services techniques**

Délégation est donnée à M. Sébastien FILIPPINI, Ingénieur travaux, à effet de signer, à compter du 30 avril 2014, au nom du Directeur du Centre Hospitalier du Pays d'Aix-Centre Hospitalier intercommunal Aix-Pertuis :

- Tous les documents afférant à l'organisation, au fonctionnement et à la gestion des services techniques,
- Les bons de commandes, les ordres de service et les factures liquidées rattachés à cette fonction.

**ARTICLE 2 : Garde Administrative**

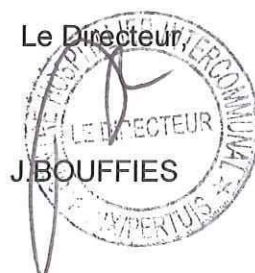
Délégation est donnée à M. Sébastien FILIPPINI, Ingénieur travaux, pour signer tous documents dans le cadre de la garde administrative qu'il assurera périodiquement au sein de l'établissement.

**CETTE DECISION ANNULE ET REMPLACE CELLE DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2013**

Aix-en-Provence, le 30 avril 2014

L'Ingénieur Travaux

S. FILIPPINI





PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

## **Arrêté n °2014113-0007**

**signé par  
Pour le Préfet, le Secrétaire Général**

**le 23 Avril 2014**

**Le préfet des Bouches- du- Rhône  
Secrétariat Général - Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques**

Arrêté autorisant la représentation du préfet  
devant le tribunal de grande instance de Nîmes  
et la cour d'appel de Nîmes.



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

PRÉFECTURE

SERVICE DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTÉGRATION

BUREAU DES MESURES ADMINISTRATIVES,  
DU CONTENTIEUX ET DES EXAMENS SPÉCIALISÉS

---

ARRÊTÉ DU 23 AVRIL 2014 AUTORISANT LA REPRÉSENTATION DU PRÉFET DEVANT LE TRIBUNAL DE  
GRANDE INSTANCE DE NIMES ET LA COUR D'APPEL DE NIMES

---

Le Préfet de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur  
Préfet des Bouches-du-Rhône  
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile et notamment ses articles  
L. 551-1 et L. 552-1 à L.552-12,

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture des Bouches-du-Rhône,

ARRÊTÉ

- Article 1<sup>er</sup> :** Est autorisé à représenter le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,  
Préfet des Bouches-du-Rhône, lors des audiences du Juge des Libertés et de la  
Détenue dans le cadre des demandes de prolongation de rétention  
administrative des étrangers en instance d'éloignement et, en appel, devant le  
premier président de la Cour d'Appel ou son délégué,  
Monsieur Régis PEREDES, Major de Police, réserviste de la Police nationale.
- Article 2 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône est chargé de  
l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes  
Administratifs de l'État des Bouches-du-Rhône.

Marseille, le 23 avril 2014

Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général

**S I G N E**

Louis LAUGIER